

APPEL A CANDIDATURES - PROGRAMME D'EXCELLENCE 2024 BOURSES POUR L'ETUDE DES RELIGIONS & LA RECHERCHE EN THEOLOGIE



Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français finance des bourses d'études en théologie et religions (en priorité de niveaux master et doctorat) ainsi que des séjours scientifiques de haut niveau dans les domaines cités ci-dessous.

1. Public cible :

- Cet appel à candidatures est destiné aux étudiants francophones ayant un projet d'études en France* en sciences humaines et sociales directement liés aux thématiques religieuses (histoire, sociologie, anthropologie, théologie, sciences politiques, droit, étude de genre, géographie, géopolitique, philosophie, etc.) et à des religieux ou futurs religieux**
- Le programme est ouvert exclusivement pour des études aux niveaux Master et Doctorat.
- Toutes les religions sont concernées.
- Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

***Étudiants ayant entrepris leurs démarches pour étudier en France (procédure Campus France Algérie) et obtenu une inscription pour la rentrée 2024-2025.*

**Si le candidat dépend d'une autorité ou d'une communauté religieuse, un engagement de cofinancement de la part de celle-ci constituera un avantage pour l'intéressé.*

1. Types de bourses proposés :

• Bourses longues (Master et Doctorat) :

Elles couvrent une période d'études allant de **10 à 36 mois**, aux niveaux **Master (M1 et/ou M2) et Doctorat**.

• Bourses courtes (Doctorat – Post doctorat) :

Elles couvrent une période d'études de 6 à 12 mois au niveau du Doctorat, avec ou sans cotutelle, ou d'un post-doctorat.

Les bourses proposées pour ce programme se déclinent en 2 types, bourses d'études et bourses de Séjour Scientifique de Haut Niveau (SSHN).

Les bourses d'études sont accordées pour des formations diplômantes. On distingue :

- les bourses d'études taux Master, pour les étudiants inscrits à une formation diplômante du niveau master dans un établissement d'enseignement supérieur français ;
- les bourses d'études taux Doctorat, pour les étudiants inscrits à une formation du niveau doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur français. Sont également éligibles à une bourse d'études taux Doctorat, les étudiants bénéficiant d'une convention de cotutelle (la convention de cotutelle sera demandée lors de la sélection)

Les bourses de séjour scientifique de haut niveau sont attribuées à des bénéficiaires (doctorants, post-doctorants ou chercheurs) non inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français et participant à un programme de recherches.

2. Modalités :

- Le montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau Master est de 860 € par mois* ;
- Le montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau Doctorat est 1 690 € par mois ;
- Le montant de l'allocation versée pour une bourse de Séjour Scientifique de Haut Niveau (SSHN) taux « jeune chercheur » est de 1 704 € par mois ;
- Le montant de l'allocation versée pour une bourse de Séjour Scientifique de Haut Niveau » (SSHN) taux « chercheur confirmé » est de 2 055 € par mois ;
- Conformément à la réglementation sur les bourses d'études applicables au 1^{er} janvier 2023, les frais de formation ne sont pas pris en charge.
- Le voyage A/R ou toute formation linguistique préalable ne sont pas pris en charge.
- La prise en charge de l'hébergement de l'étudiant par une institution ou une association religieuse doit être mentionnée dans le dossier**.

*Il appartient à l'étudiant de prévoir les moyens financiers nécessaires à la poursuite éventuelle de ses études en France au-delà de la période couverte par la bourse.

**Si le candidat dépend d'une autorité ou d'une communauté religieuse, un engagement de cofinancement de la part de celle-ci constituera un avantage pour l'intéressé.

3. Dépôt de candidature :

Pour répondre à l'appel à candidatures, vous devez remplir le formulaire de bourse téléchargeable ci-dessous et l'envoyer à esr@if-algerie.com accompagné des pièces à joindre avant le **14 mai 2024** à minuit, heure algérienne) délai de rigueur.

NB :

- Bien préciser en objet « candidature au programme de bourse pour l'étude des religions »
- Les dossiers transmis directement au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par un étudiant ou un établissement ne sont pas éligibles.
- La candidature ne sera prise en compte qu'après réception par courriel de l'intégralité des documents demandés.
- Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite ne seront pas examinés.

4. Pièces constitutives du dossier de candidature pour une demande de bourse longue ou courte :

- Formulaire de bourse d'études ou stage selon type de mobilité ;
- Diplôme proposé en équivalence du baccalauréat français et sa traduction en français ;
- Autres diplômes supérieurs et leurs traductions en français ;
- Lettre d'acceptation de l'établissement français d'enseignement supérieur indiquant la formation prévue et le diplôme visé (les bourses d'études concernent les candidats déjà en cours de procédure Campus France Algérie) ;
- Projet détaillé des études en France indiquant l'objectif professionnel après l'obtention du diplôme et précisant les liens entretenus avec les administrations religieuses dans le pays d'origine.
- Attestation du score obtenu au Test de Connaissance du Français (TCF) de moins de deux ans, ou diplôme d'études de la langue française (DELF B2) ou diplôme d'études approfondi de la langue française (DALF C1 ou DALF C2).
- Dans le cas d'un doctorat, fournir une présentation détaillée du projet de thèse

➤ **Pour les candidats dépendant d'une autorité ou d'une communauté religieuse :**

- Certificat(s) du statut de religieux délivré(s) par l'autorité ou le responsable religieux ;
- Recommandation de l'autorité ou du responsable religieux, comprenant, en cas de candidatures multiples, l'ordre de classement des candidats présentés ;
- Documents relatifs au cofinancement de la bourse émis par l'autorité ou la communauté religieuse présentant le candidat.

5. Résultats :

Les candidats (et leurs autorités ou communautés religieuses, si le lauréat en dépend) seront informés par mail des résultats de la sélection fin juin 2024.